



Edito

La Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin a souhaité mettre en place un bulletin d'information à l'attention du grand public afin de vous informer de l'état d'avancement du SAGE, des différentes actions menées à l'échelle du bassin versant et de l'actualité sur l'ensemble des sujets en relation avec l'eau (eau potable, assainissement, rivières, pollution, sécheresse, loisirs...).

Ce premier bulletin vous informe notamment des principales conclusions du diagnostic global qui a été validé en mai dernier et qui servira de base aux choix de gestion à venir pour l'élaboration du SAGE.

Les bulletins suivants seront consacrés à une thématique particulière.

Bonne lecture.

Roger REVOILE
Président de la CLE du SAGE des Deux Morin

Retrouvez le diagnostic sur le site internet du SAGE des deux Morin www.sage2morin.com

- ### Sommaire :
- Edito
 - A quoi sert le SAGE
 - Renouvellement de la CLE
 - Point d'avancement
 - Zoom sur le diagnostic

À quoi sert le SAGE ?

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin est un document de planification ayant pour but de donner des recommandations en matière de gestion de l'eau en général afin de satisfaire les besoins humains sans porter atteinte irrémédiablement à la ressource en eau.

Ce document est établi en concertation avec les acteurs locaux. Le territoire concerné regroupe l'ensemble des communes présentes le long du Grand Morin et du Petit Morin et de leurs affluents soit 175 communes réparties sur les départements de la Seine et Marne, la Marne et l'Aisne.

Renouvellement de la CLE

La Commission Locale de l'Eau (CLE), qui est l'assemblée délibérante du SAGE des Deux Morin a été constituée le 14 juin 2005 pour une période de 6 ans. Par arrêté préfectoral du 15 juin 2011, celle-ci a été renouvelée. Le 30 juin 2011, M. Roger REVOILE a été réélu Président de la CLE et M. Jean Georges DENIZOT et M. Patrice VALENTIN ont été réélus Vice Présidents de la CLE.

- Représentants du collège des élus :**
- M. DENIZOT, Maire de St Cyr sur Morin
 - M. DHORBAIT, Maire de Boissy le Chatel
 - Mme ESCUYER, Maire de Mouroux
 - M. JAUNAUX, Maire de La Ferté Gaucher
 - M. GARCHER, Adjoint au maire de Esbly
 - M. LEGER, Maire de Chailly en Brie
 - M. HANNETON, Conseiller de Augers en Brie
 - M. CADET, Adjoint au maire de Sézanne
 - M. DOUCET, Maire de Montmirail
 - M. GENTIL Adjoint au maire de Val des Marais
 - M. TELLIER, Maire de Soizo aux Bois
 - M. MOROY, Maire de Marchais en Brie
 - Mme MOLLET LIDY, Conseil régional d'Ile de France
 - M. LOISELET, Conseil régional de Champagne Ardenne
 - M. BRONCHAIN, Conseil régional de Picardie
 - Mme RICHARD, Conseil général de Seine et Marne
 - M. VALENTIN, Conseil général de la Marne
 - M. MANGIN, Conseil général de l'Aisne
 - Mme BERNARD, EPTB Seine Amont
 - M. DEY, Entente Marne
 - Mme RAVET, SI Etudes et travaux pour l'aménagement du Grand Morin
 - M. NICAISE, SI Aménagement et entretien de l'aval du Petit Morin
 - M. REVOILE, SI vallée du haut Morin
 - M. CHARDAIN, SI études et aménagement des marais de St Gond

- Représentants du collège des usagers:**
- M. DHONDT, Chambre d'agriculture
 - M. BAUDIN, Chambre du commerce et d'industrie
 - M. DE CARLI, Fédération de pêche 51
 - M. AVANZINI, Fédération de pêche 77
 - M. SAINT MARTIN, Nature environnement 77
 - M. POT, Amis des moulins d'Ile de France
 - Mme RIBEYRE, Marne nature environnement
 - M. LHEUREUX, ASA des marais de St Gond
 - M. CUYPERS, Irrigant du nord 77
 - M. HINCELLIN, Familles rurales
 - Mme MORATELLI, Comité départemental de canoë kayak
 - M. BEAUFORT, SI assainissement du nord est 77

- Représentants du collège de l'état:**
- M. Le Préfet coordonnateur de bassin
 - M. le Préfet de Seine et Marne
 - M. le Préfet de la Marne
 - M. le Préfet de l'Aisne
 - M. Le directeur de l'Agence de l'Eau
 - M. Le Directeur de la Mission Interservices de l'eau 77
 - M. Le Directeur de la Mission Interservices de l'eau 51
 - M. Le Directeur de la Mission Interservices de l'eau 02
 - M. Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne Ardenne
 - M. Le Directeur de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques
 - M. Le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France
 - M. Le Directeur de l'agence régionale de la santé

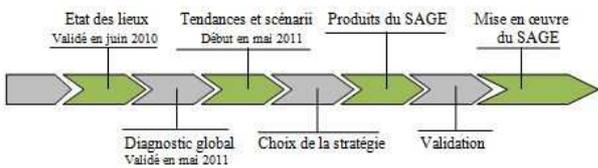
Point d'avancement

Le diagnostic a été validé

Le diagnostic du SAGE des Deux Morin a été validé le 31 mai dernier. Ce document a permis de synthétiser l'ensemble des éléments identifiés dans l'état des lieux du SAGE, d'appréhender les interactions usages/ressources, d'identifier les convergences et divergences d'intérêt, les atouts et les faiblesses du territoire et de hiérarchiser les enjeux.

L'élaboration du diagnostic a fait appel à la participation active des membres de la CLE qui se sont appuyés sur les réflexions des commissions thématiques (eau potable, assainissement, eau superficielle/milieux naturels, inondations/sécheresse). La synthèse de ces travaux a débouché sur l'identification des forces et des faiblesses du territoire et sur la formulation de 6 enjeux souvent communs à plusieurs thématiques.

Suite de la démarche



La réalisation de la phase « Tendances et scénarii » a été confiée aux bureaux d'études Geo-Hyd/SCE et devrait être validée en juin 2012. Cette étape a pour objet de se projeter dans le futur pour estimer les tendances d'évolution des usages et de leurs impacts sur le milieu naturel, de permettre de décrire un état probable de la ressource et des milieux dans 5-10 ans et d'identifier les différents choix de gestion possibles.

Zoom sur le diagnostic

Carte de synthèse

Le Grand Morin

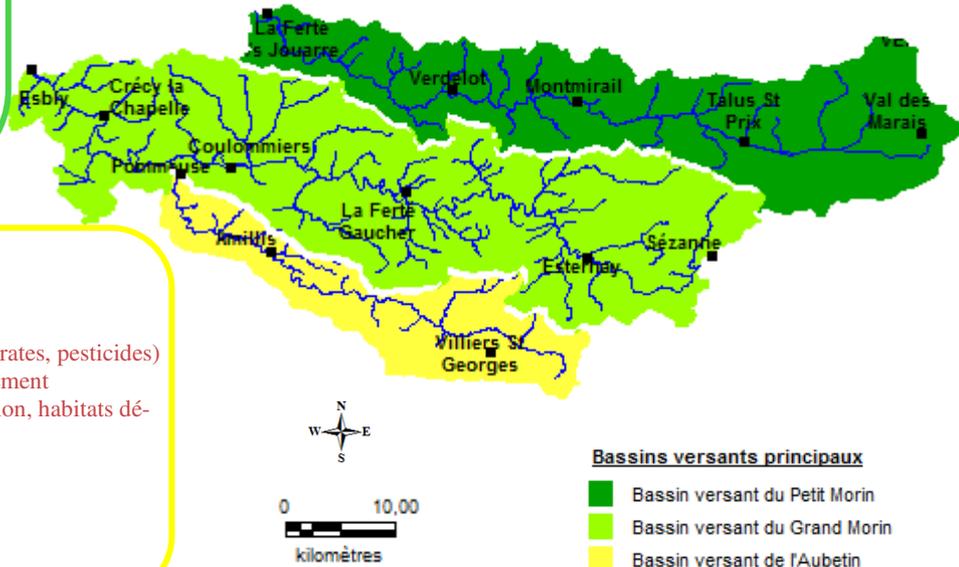
Présence d'espaces naturels remarquables
Ressource en eau souterraine peu exploitée en aval et très exploitée en amont
Présence de loisirs liés à l'eau (pêche, kayak)
Pollution des eaux superficielles avérée (nitrates, pesticides) accentuée en aval
Eau souterraine polluée par les pesticides essentiellement
Perturbation des écosystèmes aquatiques s'accroissant de l'amont vers l'aval (très nombreux vannages, espèces invasives, habitats dégradés)
Sécheresse importante en été surtout en aval
Erosion des sols moyenne
Activité agricole impactante - Drainage important dans la partie médiane
Activités domestiques (assainissement/eau pluviales) impactantes surtout en aval

L'Aubetin

Présence d'espaces naturels remarquables en aval
Présence de loisirs liés à l'eau (pêche)
Pollution des eaux superficielles très importante (nitrates, pesticides)
Eau souterraine polluée par les pesticides essentiellement
Ecosystèmes aquatiques très perturbés (artificialisation, habitats dégradés, ripisylve peu développée, vannages...)
Sécheresse très importante en été
Erosion des sols forte
Activité agricole impactante - Drainage important
Assainissement très impactant
Ressource en eau souterraine très exploitée

Le Petit Morin

Très forte présence d'espaces naturels remarquables — zone humide très riche en amont **dégradée par une baisse du niveau d'eau**
Présence de loisirs liés à l'eau (pêche, kayak)
Ecosystèmes aquatiques peu perturbés (vannages) **sauf en amont dans les marais de St Gond (artificialisation, habitats aquatiques dégradés...)**
Légère pollution des eaux superficielles (nitrates, pesticides) **accentuée en aval et en amont en période de vendange**
Eaux souterraines de la nappe de Champigny polluée par les pesticides —
Eau de la nappe de la craie (en amont) de bonne qualité
Erosion des sols moyenne s'accroissant de l'amont vers l'aval
Activité agricole impactante - Drainage important
Assainissement peu impactant
Risques d'inondation importants en aval



Des enjeux définis par tous

L'étude des atouts et contraintes du territoire a permis de définir les enjeux du territoire. Au nombre de six, ils se déclinent en plusieurs objectifs.



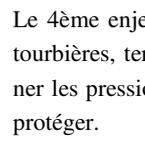
Le 1er enjeu vise à **limiter** l'ensemble des **pollutions** qu'elles soient d'origine agricole, domestique (assainissement, traitement des espaces verts et des jardins...) ou industrielle afin de garantir la qualité des eaux des rivières et des nappes d'eaux souterraines.



Le 2ème enjeu vise à améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau en **sécurisant** l'alimentation en eau potable pour éviter toute pénurie d'eau, en **garantissant un débit d'eau** minimum dans les rivières pour les organismes aquatiques en période de sécheresse et **garantir un niveau d'eau** compatible entre la protection des marais de St Gond et les activités agricoles adjacentes.



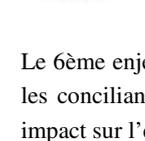
Le 3ème enjeu vise à restaurer le fonctionnement naturel de la rivière et des écosystèmes aquatiques et à développer les activités de sensibilisation à l'environnement.



Le 4ème enjeu vise à localiser les zones humides (mares, tourbières, terrains gorgés d'eau douce...) afin de déterminer les pressions qui s'exercent sur elles et ainsi mieux les protéger.



Le 5ème enjeu vise à limiter les risques d'inondation liés au débordement de la rivière ou du ruissellement et limiter les dégâts et la vulnérabilité possible des personnes et des biens.



Le 6ème enjeu vise à développer les activités de loisirs en les conciliant les unes avec les autres et en limitant leur impact sur l'environnement.

Directeur de publication :
M. REVOILE Roger,
Président de la CLE du
SAGE des Deux Morin
Conception et réalisation :
Bureau de la CLE
du SAGE des Deux Morin

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter au :

SAGE des Deux Morin
Maison des services publics
6 rue Ernest Delbet
77320 LA FERTE GAUCHER
Tel : 01 64 03 06 22 / Fax : 01 64 20 21 60
Courriel : sage2morin@orange.fr
www.sage2morin.com